

224C2173
FR0011950732-FS0807

4 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2024, la société par actions simplifiée BDL Capital Management¹ (24 rue du Rocher, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 octobre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR et détenir, pour le compte desdits fonds et SICAV, 12 578 942 actions ELIOR représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR sur le marché.

¹ Détenue au plus haut niveau à hauteur de 70% par M. Hugues Beuzelin, lequel ne détient directement aucune action ELIOR GROUP.

² Sur la base d'un capital composé de 253 611 809 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.